



# La signature électronique (Acheteur public)

<b>Le certificat électronique</b>	<b>Page 2</b>
<b>Mode d'emploi</b>	<b>Page 3</b>
<b>Les formats de signature électronique</b>	<b>Page 4</b>
<b>Les outils</b>	<b>Page 5</b>
<b>Comment s'organiser</b>	<b>Page 6</b>
<b>Vos ressources</b>	<b>Page 7</b>
<b>Pour les entreprises</b>	<b>Page 8</b>

## Qu'est-ce qu'un certificat électronique ?



Une pièce d'identité électronique  
contenant



L'identité d'une personne  
physique (le titulaire du certificat)



L'identité de la personne  
morale à laquelle le titulaire est  
rattaché (SIREN, raison sociale de  
l'entreprise)

Il permet :

- L'authentification forte du titulaire
- La signature électronique

Pour signer un document, il faut systématiquement :

## Le certificat électronique

Il permet d'identifier la personne qui signe électroniquement



## Un outil de signature

Il permet d'apposer la signature électronique de la personne détenant le certificat, sur le document

- Salle des marchés
- Atexo Sign
- Parapheur électronique

## XADES CADES



+



= Document signé

Document bureautique  
(Word ou excel ou PDF)

Jeton de signature créé  
par l'outil de signature

- En .XML (Xades)
- En .P7S (Cades)

## PADES



Signature intégrée  
dans le Document  
PDF par l'outil de  
signature.  
Visible dans Adobe  
Reader.

= Document signé

Document PDF Uniquement



Signé au moyen de signatures valables.



Rév. 1 : Signé par Thomas DUBOIS <thomas.dubois@megalix.bretagne.bzh>

Signature valable :

Le Document n'a pas été modifié depuis l'apposition de la signature.

L'identité du signataire est valable.

Les outils de signature proposent tout ou partie des formats.

Certains offrent la possibilité de signer plusieurs documents à la fois (en lot).

Outil	Signature en lot	PADES	XADES	CADES
Salle des marchés	V	V	V	V
Atexo Sign	X	V	V	V
Parapheur électronique (Mégalis)	V	V	X	X

- Comment s'organiser ?
  - Le plus important reste de déterminer le format de signature que l'on souhaite recevoir (sans possibilité de l'imposer)
  - En effet, il est déconseillé de co-signer électroniquement un document dans un format différent du format d'origine
  - Le fait de ne demander qu'à l'attributaire de signer électroniquement peut permettre de s'entendre sur le format de signature électronique
  - Ne demander que la signature électronique de l'acte d'engagement permet de simplifier les échanges avec les entreprises
  
- Le choix de l'outil de signature se fait en fonction de l'organisation interne et du volume de documents à signer

- Commander un certificat électronique :  
[https://www.megalisbretagne.org/jcms/dmw\\_5550/certificat-electronique](https://www.megalisbretagne.org/jcms/dmw_5550/certificat-electronique)
- Activer le parapheur électronique :  
[https://www.megalisbretagne.org/jcms/dmw\\_5548/parapheur-electronique](https://www.megalisbretagne.org/jcms/dmw_5548/parapheur-electronique)
- Les tutoriels collectivité : [Lien](#)
  - Cosignature électronique avec la Salle des marchés : n°MP8
  - Cosignature électronique avec Atexo Sign : n°MP9
  - Cosignature électronique avec le Parapheur : n°P3
- Si vous avez des questions : [Formulaire de contact](#)

- La salle des marchés et Atexo Sign sont utilisables gratuitement par les entreprises
- Mégalis ne fournit pas de certificat électronique aux entreprises
  - Liste prestataire agréés : <https://www.lsti-certification.fr/index.php/fr/services/certificat-electronique>
  - Eventuellement les inviter à se rapprocher des CMA, CCI, fédérations
- Les tutoriels entreprise : [Lien](#)
  - Signature électronique avec la salle des marchés : n°E6
  - Signature électronique avec Atexo Sign : n°E7